



Infos D@L 54

Bulletin de l'association Droit au Logement
N° 85 - Octobre 2017



Pas d'économies sur le dos des locataires !

Halte au feu ! Le gouvernement s'en prend aux allocations logement, ces aides personnelles au logement (APL) qui aident les ménages modestes à payer leur loyer, dans le parc privé ou dans le parc social. L'enjeu est énorme : 18 milliards d'euros. Toute atteinte à ces allocations a des conséquences sociales graves et immédiates.

A partir du 1er octobre 2017, ces aides indispensables baissent de 5€ par mois et par ménage. C'est une coupe de 400 millions d'euros par an sur le dos des locataires, au lieu d'encadrer les loyers, de prévenir réellement les expulsions, ou de lutter contre les inégalités.

En 2018, malgré les protestations unanimes, l'exécutif veut faire bien pire : baisser d'environ 50 € par mois les APL des locataires du parc social, en imposant aux bailleurs HLM de le répercuter sur les loyers. Cette ponction inédite de 1,4 milliard d'euros chaque année sur le budget des HLM va réduire l'entretien et l'isolation thermique des HLM, la réalisation de nouveaux logements sociaux à bas loyers... C'est le modèle économique du logement social qui est menacé, avec des conséquences graves pour tous les locataires et les mal-logés. En 2019, le ministère annonce une coupe supplémentaire d'un milliard d'euros. Où s'arrêteront-ils ?

Nous, citoyen-nes, locataires, associations de solidarité, de défense des mal-logé-es, des locataires, des consommateurs, syndicats, demandons au gouvernement de revenir sur ces amputations brutales et injustes, réalisées aux dépens des locataires et des plus modestes. Vive l'APL !

SIGNEZ LA PETITION sur vivelapl.org

Premiers signataires :

AC, ACDL, ACSC, AdvocacyFrance, AFOC, AFVS, AITEC, ATTAC, Bagagérue, CAL, CFDT, CGL, CGT, CLCV, CNAFAL, CNL, Collectif Logement Paris 14, Collectif SDFAlsace, Collectif SDF de Lille, Compagnons Bâisseurs, Coop'HLM, COPAF, CSF, DAL, Emmaüs France, Emmaüs Solidarité, FAGE, FAPIL, Fédération des Acteurs de la Solidarité, Fédération nationale des Associations régionales HLM, Fédération Offices Publics de l'Habitat, Femmes Egalité, FEP, FNASAT Gens du Voyage, Fondation Abbé Pierre, Fondation Armée du Salut, FSU, Habitat et Humanisme, HALEM, Indecosa-CGT, Ligue des Droits de l'Homme, MNCP, Pas Sans Nous, Petits Frères des Pauvres, Planning Familial, RESEL Ile-de-France, Le Refuge, Secours Catholique – Caritas France, SNL, SNUP Habitat FSU, SoliHa, Sud Santé Sociaux, Syndicat de la Magistrature, UNAFO, UNCLLAJ, UNEF, UNHAJ, Union syndicale Solidaires, UNIOPSS, USH, USP...

Les mauvais coups d'Emmanuel Macron

Le programme électoral du candidat Macron était curieusement silencieux sur le Logement. Mais à peine les élections passées, les annonces pleuvent... et toutes vont dans le même sens : réduction des APL et des aides à la production de logement, précarisation du statut de locataire, diminution des normes de qualité des logements, ... dans le seul objectif de réduire les dépenses de l'Etat et de libéraliser le marché du logement.

Baisse des APL

Le montant de l'aide personnalisée au logement est amputé de 5 € à compter du 1^{er} octobre 2017. Est également annoncée une deuxième amputation de 50 à 60 € en 2018 dans le parc HLM.

Pour justifier cette mesure, le gouvernement affirme que l'APL serait inflationniste, qu'elle entraînerait une hausse des loyers. Cet argument est discutable et discuté. Une récente étude, non publiée, d'un service du ministère indique ainsi que « *les APL n'ont pas entraîné de surinflation des loyers* ». Les hausses des loyers s'expliqueraient en fait par une amélioration des logements et par une durée d'occupation plus courte.

Et, même en admettant un lien entre APL et hausse des loyers, pourquoi sanctionner les victimes (les locataires) et non pas les coupables (les propriétaires privés) ?

Cette attaque contre les APL suscite une réaction unanime. Exceptionnel : un appel commun a été lancé à la fois par des associations de lutte contre les exclusions, des associations caritatives, des organisations syndicales et les fédérations des organismes HLM. Le DAL, partie prenante de cette protestation, vous invite à signer la pétition en ligne sur vivelapl.org.



Baisse des crédits dédiés à la construction



En exigeant de la part des organismes HLM une baisse des loyers pour compenser la baisse de l'APL, le gouvernement prive ces organismes des ressources nécessaires pour entretenir, améliorer, adapter, renouveler ou développer leur offre de logements.

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé la baisse de sa contribution 2017 au Fonds national des aides à la pierre qui subventionne la production de logements sociaux.

Enfin, la politique de la ville fait aussi les frais en 2017 des économies budgétaires décidées par le gouvernement. Le décret du 20.07.2017 prévoit l'annulation cette année de 130, 4 millions € d'autorisation d'engagement et de 46, 5 millions € de crédits de paiement initialement affectés à cette politique qui vise à améliorer les conditions de vie dans les quartiers populaires.

En Meurthe & Moselle...

Enfin un nouveau plan pour le logement des personnes défavorisées

Il aura fallu près de 4 ans à l'Etat et au Département pour adopter le 6° plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD). En effet, le précédent plan arrivait à échéance au 31.12.2013. Des concertations avaient été engagées en 2014 pour établir un nouveau plan, mais elles ont été unilatéralement suspendues par les services de l'Etat au motif qu'il fallait préalablement établir un « *diagnostic à 360° sur le sans-abrisme et le mal-logement* ». Ce diagnostic, il en a été longuement question, mais personne ne l'a jamais vu. Et les concertations ont soudainement repris fin 2016.

Ce 6° plan est plein de bonnes intentions... mais comporte peu d'engagements concrets. Certes, notre département ne connaît pas de crise majeure du logement. Il n'en reste pas moins qu'il subsiste encore trop de logements de mauvaise qualité ou énergivores, et qu'il y a toujours trop d'expulsions locatives.

Le DAL 54 sera vigilant à ce que les bonnes intentions se traduisent rapidement en mesures concrètes !

FSL : les désengagements du Conseil Départemental

Le Fonds de solidarité pour le logement apporte des aides financières aux ménages défavorisés pour les aider à accéder ou se maintenir dans un logement. Depuis 2005, il est placé sous la responsabilité du conseil départemental.

Or celui-ci en a délégué la gestion à la Métropole du Grand Nancy, pour 2 ans avant transfert total.

Plus inquiétant, la contribution financière du Département au FSL ne cesse de diminuer : elle était de 3, 252 millions € en 2012 ; elle est en 2017 de 2, 810 millions €.

Certes, le FSL dispose d'une réserve de trésorerie, mais celle-ci diminue au fil des ans du fait de l'insuffisance de crédits pour couvrir les dépenses annuelles.

Que fera le Département, quand la trésorerie sera épuisée ? Réajustera-t-il sa contribution ? On en doute. Il est plus probable qu'il diminuera le barème des aides... au détriment des ménages qui doivent déjà subir les baisses de l'APL.

Quel bilan des actions de l'Etat en 2016 ?

Combien de logements à vocation sociale ou très sociale ont-ils été construits en 2016 ? Combien d'expulsions locatives ? Combien de logements dégradés ont-ils fait l'objet d'un arrêté de péril ou d'insalubrité ? Quelles résidences sociales ont-elles été rénovées ?... Bref, quelle a été l'action de l'Etat en Meurthe & Moselle, au cours de l'année 2016, en faveur de la mise en œuvre du droit au logement ? Impossible de le savoir !

Contrairement aux années passées, et à l'obligation qui leur est faite par le décret 2007-1688, les services de l'Etat n'ont pas rendu compte au comité responsable du PDALHPD de leurs interventions.

Espérons que cet « oubli » sera réparé pour le bilan 2017 !